

ELIGIBILITE DES ACTIONS ALTUR INVESTISSEMENT AU PEA-PME

Paris, le 10 avril 2017 - ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) confirme respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par l'article D.221-113-5 du décret d'application n°2014-283 du 4 mars 2014, à savoir :

- Effectif inférieur à 5 000 personnes, d'une part ;
- Chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros annuel ou total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions ALTUR INVESTISSEMENT (ALTUR) peuvent être intégrées dans les PEA-PME qui, pour mémoire, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA traditionnel.

Prochain rendez-vous :

27 avril 2017 : Résultats Annuels 2016 et ANR au 31 mars 2017

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la distribution spécialisée, l'industrie innovante, les services et la santé.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Mathilde Graffin
Tél. : 01 53 43 03 03

ACTUS finance &
communication
Jean-Michel Marmillon
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
jmmarmillon@actus.fr

ACTUS finance &
communication
Caroline Lesage
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 79
clesage@actus.fr